

FONDATION SCELLES

PRIX JEUNES CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE

REGLEMENT 2018

Article 1 - Objet

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Scelles combat depuis 25 ans le système prostitutionnel et l'exploitation sexuelle des plus vulnérables. Sa mission recouvre principalement l'analyse des phénomènes liés à la prostitution et leur évolution, des actions d'information, de sensibilisation et de plaidoyer en France et à l'étranger, et des activités juridiques et judiciaires.

Depuis 2012, la Fondation Scelles organise annuellement, dans le cadre de différents partenariats, une opération de prévention et de sensibilisation de la jeunesse et du grand public à l'exploitation sexuelle, les *Prix Jeunes contre l'exploitation sexuelle*.

Cette opération se décline en 5 concours. Les jeunes professionnels et étudiants qui souhaitent mettre leur expertise au service de cette cause peuvent concourir dans une des catégories suivantes :

- Meilleur réquisitoire
- Meilleure plaidoirie
- Meilleur reportage
- Meilleur visuel
- Meilleur slam.

Pour chaque concours, la Fondation Scelles décerne deux prix - le prix du jury et le prix du public - qui récompensent la qualité du travail réalisé, l'expression de l'expertise et la mise en lumière du thème proposé.

Article 2 - Autorité

Le Conseil des Prix de la Fondation Scelles est composé du Président de la Fondation Scelles, de la Responsable du Pôle Communication et de son adjoint.

Le Conseil a pour fonction de veiller au bon déroulement du concours et de vérifier la conformité des travaux proposés à l'objet de l'opération, à l'éthique et aux valeurs véhiculées par la Fondation.

En cas de désaccord entre les valeurs et les engagements portés par la Fondation Scelles et les convictions personnelles d'un ou d'une candidat(e), le Conseil, après concertation avec le partenaire concerné, se réserve le droit d'exclure la candidature.

Article 3 - Thème

Chaque année, les Prix s'organisent autour d'un thème précis sur l'exploitation sexuelle et sa dénonciation. Le thème 2018 est : « Prostitution et marchandisation du corps ».

Les candidats doivent impérativement respecter le thème pour livrer leur vision concrète de l'exploitation sexuelle.

Ce thème est décliné via différents sujets ou mises en situation proposés pour les concours de reportages, de visuels et de slams, et via un cas pratique pour les concours de plaidoiries et de réquisitoires.

Article 4 - Candidatures et partenariats

Participent au concours du meilleur réquisitoire les auditeurs de justice, futurs substitués, régulièrement inscrits à l'Ecole Nationale de la Magistrature, promotion 2016.

Participent au concours de la meilleure plaidoirie, les avocats, Secrétaires de la Conférence des Avocats du Barreau de Paris de la promotion en cours et des promotions précédentes.

Participent au concours du meilleur reportage les étudiants régulièrement inscrits à l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille. Il est admis que les candidats peuvent travailler en binômes.

Participent au concours du meilleur visuel les étudiants régulièrement inscrits à l'Ecole nationale supérieure Louis Lumière, classe photo 1^{ère} année.

Participent au concours du meilleur slam les jeunes pris en charge par la Fondation OPEJ, dans le cadre des projets éducatifs mis en place pour l'année 2018-2019. Il est admis que les candidats peuvent travailler en binômes.

Une convention de partenariat spécifique est établie avec chacun des partenaires.

Article 5 - Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes après que le ou la représentant-e du Pôle Communication de la Fondation Scelles a établi avec les représentants des structures partenaires le cahier des charges des travaux attendus.

Chaque candidat doit s'inscrire auprès de la Fondation Scelles par voie électronique à l'adresse suivante : prix@fondationscelles.org en remplissant le formulaire d'inscription fourni, accompagné d'une copie d'une pièce d'identité.

Après vérification de la régularité des candidatures, le Conseil des Prix arrête la liste des candidats retenus pour chaque concours.

Article 6 - Modalités et livraison des travaux

Les travaux des candidats doivent être transmis par voie électronique à : prix@fondationscelles.org.

Le concours de visuels et le concours de reportages se déroulent chacun en plusieurs phases selon le calendrier défini avec les représentants des structures partenaires. Une date limite de livraison des travaux est fixée avec ces derniers.

Le concours de plaidoiries et le concours de réquisitoires ont lieu aux dates fixées avec le partenaire concerné. Ils ont pour support un cas pratique pour illustrer le thème 2018. Les prestations des candidats ne doivent pas dépasser 10 minutes.

Ces deux concours ont lieu en public et font l'objet d'un enregistrement diffusé ensuite par voie numérique sur un site spécialement conçu pour l'édition 2018 et sur le site et les réseaux sociaux de la Fondation Scelles.

Le concours de slams est encadré par une équipe d'éducateurs spécialisés de l'OPEJ. Les candidat(e)s doivent produire un texte écrit et une vidéo de 1 à 3 minutes. Un règlement spécifique est établi prévoyant les modalités en cas de candidats mineurs.

Article 7 - Evaluation des travaux et prix

Prix du Jury : Les membres du jury 2018 reçoivent les travaux des candidats, transmis par la Fondation Scelles, afin de les évaluer individuellement. Le vote peut se faire à distance ou lors d'une rencontre à la Fondation organisée par le Conseil des Prix, à l'issue des 5 concours. Un formulaire de vote est mis à disposition des membres du jury.

Prix du Public : Les travaux des candidats sont rendus publics sur un site dédié aux Prix, sur le site et les réseaux sociaux de la Fondation Scelles. Les votes sont ouverts pour une période définie, via le site dédié pour permettre au public de faire un choix par voie électronique pour chaque concours. Un formulaire de vote est mis à la disposition du public.

Pour chaque concours, le jury professionnel attribue un prix d'un montant de 1500 €, et le public attribue un prix d'un montant de 500 €.

Un même candidat peut être lauréat des deux prix. En cas d'ex æquo, le prix est divisé en parts égales pour chaque candidat ayant recueilli le même nombre de votes du jury et/ou du public.

Article 8 - Jury

Le jury des Prix Jeunes de la Fondation Scelles est composé de :

- professionnels des savoir-faire mis en œuvre dans les concours,
- personnalités du monde politique, associatif, juridique, médiatique, de la santé, de la recherche...
- lauréats de l'année précédente.

Article 9 - Calendrier du concours

Les dates exactes des concours et de restitution des travaux seront précisées en collaboration avec les partenaires. Les périodes ci-dessous sont indicatives :

- Avril 2018 : restitution des avant-projets de visuels par les candidats de l'Ecole Louis Lumière (2 propositions par candidat)
- Mai 2018 : concours de réquisitoires de l'ENM ; remise des travaux du concours de visuels par l'Ecole Louis Lumière
- Juillet/Août 2018 : remise des travaux du concours de reportages par l'ESJ Lille
- Novembre 2018 : concours de plaidoiries du Barreau de Paris ; livraison des textes et vidéos du concours de slams
- Novembre/Décembre 2018 : votes du jury et du public
- Décembre 2018 : cérémonie de remise des prix.

Article 10 - Droits et obligations des parties

Les candidats s'engagent à lire le présent règlement du concours. Les partenaires s'engagent à faire appliquer ce règlement dans le cadre du partenariat des Prix.

Les candidats cèdent les droits d'exploitation de leurs travaux à la Fondation Scelles pour une durée de 10 ans. Le droit à l'image des candidats mineurs fera l'objet d'une autorisation spécifique.

La Fondation Scelles se réserve le droit d'utiliser les travaux des candidats quels que soient leurs formats, pour sa communication interne et externe.

La Fondation Scelles, les partenaires et les candidats s'engagent à ne pas utiliser ces travaux à des fins commerciales.

Les lauréats s'engagent, sauf cas de force majeure, à assister à la cérémonie de remise des Prix à la date fixée. Le jour et le lieu leur seront communiqués personnellement en amont de l'événement.

Les lauréats, à l'exception des mineurs, sont membres du jury de l'édition suivante des Prix de la Fondation Scelles.